



## **GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS**

***Matériaux nobles, design distinctifs, intemporels et un gage de qualité, voilà la promesse Verbois.***

La satisfaction des consommateurs est au cœur de nos valeurs. Nous avons confiance en nos produits et nous en sommes fiers. Nous sommes heureux d'offrir à l'acheteur d'origine, dans le cadre d'une utilisation domestique normale respectant notre guide d'entretien, les garanties limitées suivantes.

GARANTIE DE 10 ANS – Défauts manufacturiers et main d'œuvre

Les meubles en bois ont de nombreuses caractéristiques naturelles et distinctives. La beauté des meubles en bois se retrouve particulièrement dans les variations du grain et/ou de la couleur du bois, l'expansion et la contraction qui peuvent se produire lorsque les niveaux d'humidité fluctuent et les changements naturels de couleur au fil du temps. Ce sont des caractéristiques normales qui contribuent à l'authenticité du mobilier et ne sont pas considérées comme des défauts manufacturiers.

GARANTIE 1 AN – Tissus et composantes non liées au meuble suivant la journée de l'achat.

Les cas suivants sont notamment mais non limitativement exclus de la garantie

- L'usure normale
- Mauvaise utilisation/abus, dommages à la livraison ou au transport, stockage inapproprié ou toute condition résultant d'un entretien, d'un nettoyage inapproprié ou allant à l'encontre de notre guide d'entretien.
- Égratignures ou bosses causées par la chute ou le glissement d'objets rugueux ou lourds sur des surfaces, l'absence d'utilisation de protection sous des objets inhabituellement chauds ou froids, laissant des articles humides sur une table pendant de longues périodes. Bien que nous utilisions les meilleurs finis les plus durables, ils ne sont pas impénétrables.
- Rétrécissement, fissuration, bordage ou gauchissement excessifs résultant d'un manque ou d'un excès d'humidité dans la maison ou environnement de vie du mobilier.
- Dommages aux surfaces finies résultant de l'utilisation de produits contenant des cires/silicone, des produits chimiques nocifs ou tout autres produits de finition inadéquats.
- Décoloration causée par une exposition prolongée et directe au soleil

- Défauts qui surviennent avec des tissus et du cuir qui ont été soumis à des traitements chimiques ou à des revêtements protecteurs. Déchirures, boulochage, décoloration.
- Toute réparation ou modification non autorisée ou non fait en usine.

Nous traitons attentivement les demandes de garantie au cas par cas et nous gardons le droit de refuser un cas qui n'est pas mentionné dans cette liste si celui-ci ne relève pas d'un défaut manufacturier ou de main d'œuvre.

Toute couverture de garantie doit être prise en charge par le détaillant partenaire de Verbois chez qui le consommateur a effectué l'achat. Les travaux sous garantie seront effectués à l'usine Verbois ou dans un centre de réparation local désigné à des tarifs de main-d'œuvre raisonnables et habituels. Cette décision sera prise entre Verbois et le détaillant partenaire au moment du traitement du dossier.

La garantie est limitée à la réparation du produit et/ou au remplacement des pièces. Dans le cas où les pièces de rechange exactes ne seraient plus disponibles, Verbois se réserve le droit de substituer des pièces de valeur égale.

Au cours de la première année de couverture, Verbois couvrira les frais raisonnables de transport des marchandises vers et depuis le détaillant et l'usine de Verbois ou le centre de réparation local désigné. Après la première année, ce coût sera à la charge du consommateur.

En raison de la nature personnalisable de nos produits, il est de la responsabilité du détaillant partenaire de s'assurer que le mobilier commandé répond aux attentes du consommateur avant la production. Tous les frais engagés pour le transport vers et depuis le domicile du consommateur et le détaillant partenaire de Verbois autorisé seront à la charge du consommateur.

Pour tout dommage dû à la manipulation ou au transport des meubles tel que les égratignures, les entailles, les coins de tables écrasés, les imperfections de teinture ou de fini, et les tissus abîmés, une demande doit être faite à votre détaillant dans les 48h suivant la livraison à votre domicile.